

INFORMATIONS SUR LA VISITE MEDICALE

Par Profil supprimé Postée le 03/02/2020 18:26

Bonjour, je ne sais pas vers qui me tourner pour avoir des informations.
Je dois passer une visite medicale a cause d'une perte de permis et j'aimerais savoir combien de temps et comment savoir si je suis dans les normales. Sachant que je bois uniquement le week end mais a forte doses. Merci d'avance

Mise en ligne le 05/02/2020

Bonjour,

Suite à une perte de permis de conduire pour conduite sous influence de l'alcool, il est en effet demander de passer une visite médicale. Cependant, nous ne pouvons pas vous dire combien de temps vous devrez attendre pour récupérer votre permis, car cette décision revient à la commission après étude de votre dossier.

Nous pouvons néanmoins vous donner quelques éléments. Pour une conduite avec un taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0.25 mg/l d'alcool dans l'air expiré, les sanctions peuvent être : une contravention, une perte automatique de 6 points sur le permis de conduire, par jugement le permis peut être suspendu jusqu'à 3 ans maximum. Pour un taux supérieur ou égal à 0.4 mg/l d'alcool dans l'air expiré : deux ans de prison et 4 500 euros d'amende, perte automatique de 6 points sur le permis de conduire, et par jugement les peines complémentaires suivantes peuvent être prononcées : suspension ou annulation du permis de conduire, peine de jour-amende, travail d'intérêt général, obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, etc. et en cas de récidive annulation du permis de conduire.

En ce qui concerne le délai d'élimination de l'alcool dans le sang, cela va dépendre de plusieurs paramètres dont le taux de gamma GT, les VGM et les CDT. Ce sont les examens les plus demandés par les commissions, ils permettent d'identifier ou d'écarter une consommation régulière excessive d'alcool. Ces taux dépassent les valeurs de référence des laboratoires en cas de consommation régulière excessive d'alcool. Si vous buvez tous les week-ends à fortes doses, il est possible que vous soyez au-dessus des normales de référence. Les valeurs de référence peuvent varier d'un laboratoire à un autre, nous vous suggérons de vous renseigner auprès d'eux. Si vous êtes au-dessus des normes de référence, il peut être nécessaire d'arrêter les consommations afin de retrouver des valeurs égales ou en dessous de ces normes.

Nous espérons avoir répondu à vos questions.

Vous pouvez nous recontacter si vous souhaitez en discuter davantage avec un de nos écoutants. Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) et par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.

En savoir plus :

- La réglementation de la consommation